

PÉRIODE DE CHAUFFE ET TEMPÉRATURE IDÉALE

En hiver, on se couvre et on aime à être bien au chaud chez soi. Si vous êtes équipés par un système de chauffage collectif, vous n'avez pas la main sur la mise en route du chauffage, et pas toujours sur la température. Connaissez-vous les règles qui s'appliquent ?



Qui décide de la mise en route du chauffage ?

Le délégataire du SICUCV - la société Choisy-Vitry Distribution - achemine la chaleur mais, concernant la date de mise en route ou d'arrêt du chauffage, **c'est le gestionnaire du bâtiment** (bailleur, syndic de copropriété, collectivité, entreprise...) **qui décide**. À noter que s'il est généralement admis que la période de chauffe démarre au 15 octobre pour s'achever au 15 mars de l'année suivante, il n'existe aucun texte de loi en ce sens : la météorologie guide bien souvent la réalité...

Quelle est la température idéale ?

Dans un logement occupé, **la température maximum obligatoire est fixée à 19°C** pour l'ensemble des pièces composant ce logement, et à 18°C au minimum (article L 131-20 du code de la construction et de l'habitation). 19°C, c'est aussi la température idéale selon l'ADEME pour les pièces à vivre et 17°C pour les chambres, pour à la fois moins consommer d'énergie, ne pas voir sa facture augmenter et aussi être en bonne santé.

Bon à savoir

En 2012, dans le secteur résidentiel français, le chauffage a constitué 67 % des consommations énergétiques et la production d'eau chaude sanitaire 12 %. **Aujourd'hui, les réseaux de chaleur ne couvrent que 6 % des besoins de chauffage** de toute la population française, alors qu'ils couvrent 50 % des besoins dans les pays nordiques (Danemark, Suède, Norvège...); des pays où les hivers sont certes rigoureux mais où les énergies renouvelables et de récupération sont injectées dans les réseaux de chaleur.

LE SICUCV VOUS RÉPOND...

Qui est responsable de l'entretien du réseau ?

Il s'agit de CVD (Choisy-Vitry Distribution), société délégataire du service public de chauffage urbain, pour le compte du SICUCV.

En tant que particulier, est ce que je peux demander à être raccordé ?

Oui mais par l'intermédiaire de mon bailleur (si j'habite un logement social) ou de mon syndic de copropriété (si j'habite un logement du parc privé en tant que locataire ou propriétaire).

Si vous avez une question, qui joindre ?

En 1^{er} lieu le gestionnaire de l'immeuble : il est le donneur d'ordre pour toutes les questions d'entretien, de régulation ou d'intervention sur les installations de chauffage du bâtiment. C'est lui qui gère le contrat d'entretien des installations internes de chauffage et eau chaude sanitaire (« secondaire ») ainsi que le contrat de fourniture par le délégataire CVD (« primaire »).

Le SICUCV pourra être sollicité pour des questions plus générales sur le service public de chauffage urbain, les projets de développement du réseau et des énergies renouvelables.

Conseils personnalisés sur les économies d'énergie

L'Agence de l'Énergie du Val-de-Marne est ouverte au public rendez-vous au 36 rue Edmond Nocard, 94700 Maisons-Alfort. Tél. : 01 48 52 55 20 - Mail : contact-energie@caue94.fr
Des permanences sur rendez-vous ont lieu en mairie de Vitry (tous les jeudis matin) et en mairie de Choisy (2^{ème} et 4^{ème} jeudi matin de chaque mois).



PARTAGER NOTRE ÉNERGIE

CHAUFFAGE URBAIN

INFOS USAGERS

NUMÉRO 7 • DÉCEMBRE 2015

DOSSIER LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

EN PRATIQUE
PÉRIODE DE
CHAUFFE ET
TEMPÉRATURE
IDÉALE



LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU ET DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

L'année 2015 a été marquée par la mise en service de l'interconnexion avec le réseau de chauffage du marché international de Rungis, suite aux travaux menés en 2014. Dans le même temps, le SICUCV a poursuivi son programme d'extension du réseau de chauffage urbain sur les communes de Vitry-sur-Seine et de Choisy-le-Roi.

Une interconnexion désormais effective

En février 2013, la signature d'une convention tripartite entérinait le lancement des opérations d'interconnexion entre le réseau de chaleur vitriot (SICUCV), celui du MIN de Rungis (Semmaris) et l'usine d'incinération du SIEVD. Deux ans plus tard, quelques 3 645 m de réseau en plus (soit 6 930 mètres de canalisations aller/retour) et une nouvelle station d'échange créée dans le MIN de Rungis, l'interconnexion est effective. Le SICUCV utilise désormais une partie de la chaleur produite par

l'usine d'incinération des ordures ménagères de Rungis. Le réseau du SICUCV, auparavant alimenté par un mix énergétique dont la part des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR/R) n'était que de 40 % sur la période 2005-2012, atteint désormais un taux de 55 % d'ENR/R, ce qui lui permet de réduire la TVA à 5,5 % (dispositif des lois Grenelle). Un argument de poids qui va certainement jouer sur l'attrait de la solution chauffage urbain pour les bailleurs, promoteurs ou aménageurs : **la chaleur produite est plus « verte » et moins chère !**

Pour mieux comprendre d'où vient la chaleur, voir « L'essentiel sur... »

CHIFFRES CLÉS :

23 000 équivalents logements raccordés en 2014

70 % des abonnés sont des logements sociaux et des copropriétés.



Des secteurs qui se raccordent

En 2014, des raccordements (450 logements) ont été opérés à Vitry (quartier Balzac, quartier Pelletan Lakenal et Moulin vert). De nouveaux raccordements sont intervenus en 2015 à Vitry (538 logements). D'autres raccordements sont programmés dans les années à venir, sur la ZAC Chérioux à Vitry, sur la ZAC du Port à Choisy, sur la ZAC Rouget de Lisle, à Vitry (les premières livraisons de logements doivent intervenir en 2016), ainsi que dans le quartier Balzac en rénovation urbaine (90 logements doivent être livrés en 2016).



Ce que l'interconnexion va changer sur votre facture

L'interconnexion a permis de porter la part des Énergies Renouvelables et de Récupération (ENR/R) à plus de 50 % dans le mix énergétique du réseau de chaleur. La TVA appliquée est désormais de 5,5 % (contre 20 % auparavant).

Il est attendu une baisse de l'ordre de 10 % de la facture.

Exemple pour un logement de 70 m² dans un immeuble collectif ancien :

- La facture annuelle sans interconnexion = 1 053 €
- La facture annuelle suite à la mise en service de l'interconnexion = 963 €

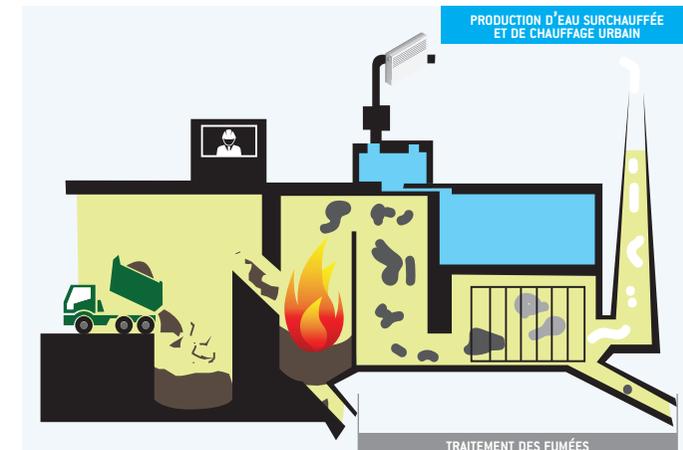


QUAND LES DÉCHETS PRODUISENT DE LA CHALEUR

L'usine d'incinération des ordures ménagères du SIEVD traite les déchets ménagers et assimilés du Marché de Rungis ainsi que ceux de 10 communes avoisinantes. Créée en 1984, elle traite 130 000 tonnes de déchets par an.

→ LE PRINCIPE

L'usine d'incinération a été dotée dès son origine de récupérateur de chaleur. La chaleur dégagée par l'incinération des déchets produit de l'eau surchauffée qui alimente les canalisations des réseaux de chaleur.



→ ET QUEL EST LE RÔLE DU MIN ?

Le MIN de Rungis, c'est le marché international de Rungis, un des plus grands marchés de la planète, où transitent près de 2 millions de tonnes de marchandises alimentaires par an...

Tous les jours, plusieurs tonnes de produits invendables ou n'ayant pas trouvé acheteur sont récupérées sur le marché et envoyées au centre de tri. Les déchets non recyclables sont ensuite apportés à l'usine d'incinération et brûlés.

À savoir : Raccordée à un réseau de chaleur, une usine d'incinération d'ordures ménagères (UIOM) peut chauffer 1 foyer à partir des déchets de 7 autres.

Source : CEREMA - <http://reseau-chaleur.cerema.fr/reseau-de-chaleur-et-energies-de-recuperation>